Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_4_09_12_2025-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 9 Décembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/12/2025.

Présents : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BUHOT Caroline, Monsieur CADIEU Marcel, Monsieur CLÉVÉDY Yannick, Madame DANET Evelyne (à partir de 20h28), Madame DARTOIS Katiana, Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Monsieur DROUET Nicolas, Monsieur FIGUEIREDO Nicolas, Monsieur FLAMENT Patrick, Monsieur GENDRON David, Madame GUEZENEC Anne, Madame GUIMONT Hélène (à partir de 20h17), Monsieur LE DANFF Alain, Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine, Madame RIAUX Édith, Monsieur RIDARD Guillaume.
Formant la majorité des membres en exercice

Absente : Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth.

A été nommé secrétaire : Monsieur GENDRON David (article L.2121-15 du CGCT)

004 - Culture / Patrimoine - Vente publique aux particuliers des ouvrages issus du désherbage de la médiathèque – Fixation du tarif

Rapporteur : Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine, Adjointe

Des désherbages d'ouvrages / documents de la médiathèque municipale sont régulièrement organisés afin de retrouver de la place pour de nouvelles acquisitions.

Madame Ghislaine LEMPÉRIÈRE rappelle que le désherbage d'ouvrages consiste à retirer des rayons de la médiathèque les ouvrages les plus anciens, les plus abîmés ou qui ne sont plus empruntés.

Considérant que certains de ces documents présentent un état physique correct et peuvent donc bénéficier d'une seconde vie,

Considérant que l'usage de ces documents dans la médiathèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotations ...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence sur le marché neuf, ni même sur celui d'occasion,

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de vendre aux particuliers les ouvrages issus de ces désherbages, et de fixer le prix de vente de chaque ouvrage à 2 €.
Les recettes correspondantes seront perçues par l'intermédiaire de la régie de recettes « Actions culturelles ».

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213500796-20251209-D_4_09_12_2025-DE

Les ouvrages invendus seront remis à des associations ou à des institutions le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Accepte la proposition ci-dessus présentée et fixe à 2 € le prix de vente de chaque ouvrage.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 9 Décembre 2025.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
David GENDRON

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 20 Décembre 2025
et Publication le : 20 Décembre 2025